

Affaire suivie par :
Pierre HAMEN
☎ 03 87 56 30 05
N/Réf. : PH/KH/ réponse Eric GRAFF

Monsieur Eric GRAFF
Porte-Parole du Collectif Mosellan
De Lutte contre la Misère
15 rue du Grand Wad
57000 METZ

Metz, le 01 AOUT 2019

Monsieur,

Le 24 juin dernier, vous m'avez adressé une lettre ouverte, au travers de votre blog hébergé par Médiapart. Je ne me prononcerai pas sur la méthode utilisée et me limiterai à regretter que vous n'avez pas jugé utile de venir m'exposer vos griefs avant de les porter sur la place publique. Je me dois donc aujourd'hui de vous répondre par voie épistolaire.

De nombreux éléments qui sont exposés sur votre blog, constituent des contre-vérités et s'apparentent souvent à de la diffamation.

Si l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) au Centre Départemental de l'Enfance (CDE) ne se fait pas dans des conditions idéales, c'est parce que depuis 2017 nous devons faire face à un afflux d'une ampleur inédite jusqu'alors. Pour y répondre, le Département a progressivement renforcé ses capacités d'accueil en mobilisant le CDE et ses principaux partenaires : les FJT, les associations habilitées de la Protection de l'Enfance, des appartements en semi-autonomie, toutes ces solutions étant complétées par un accompagnement social et éducatif.

En deux ans, nous avons plus que doublé nos capacités d'accueil passant de 180 à 378 places et considérablement augmenté le budget le faisant croître de 6 à 12 millions d'euros.

Et comme si la tâche n'était pas encore assez ardue, il nous faut, depuis le 1^{er} semestre 2019, faire face à un phénomène nouveau, celui des réorientations en provenance d'autres départements. Cela s'est traduit par 100 arrivées supplémentaires au flux habituel.

Ceci a mis en tension les conditions d'hébergement au CDE dont je ne conteste pas le caractère insuffisant, mais qui toutefois ne peuvent être qualifiées de dégradantes. Ces jeunes sont en sécurité, à l'abri, tous pris en charge et accompagnés.

Des propositions nouvelles visant à résorber ce sureffectif et permettant aussi d'effectuer les rénovations nécessaires des locaux existants, sont en cours d'élaboration et devraient se traduire par la mise en place de 50 places d'accueil supplémentaires hors du CDE.

Ceci étant posé, vous comprendrez que je conteste avec la plus grande fermeté les autres allégations contenues dans votre lettre ouverte.

En premier lieu, les procédures d'évaluation conduites en Moselle sont strictement légales, reconnues comme telles par l'Etat et l'institution judiciaire. Au demeurant, la Moselle fait figure de modèle national dans son processus d'évaluation de la minorité et de l'isolement.

En deuxième lieu, je ne puis vous laisser dire que l'absence de papiers ou l'existence de faux-papiers sont des motifs, a priori, de non minorité. Cela est absolument faux, ne s'inscrit pas dans la pratique de mes services qui ont pleinement conscience que les parcours pour l'arrivée en France de ces jeunes peuvent connaître des aléas de toutes natures.

En troisième lieu, le Département n'a jamais demandé, et je dis bien jamais, le remboursement des frais encourus aux jeunes dont la minorité n'était pas reconnue.

Au vu de ces éléments, je pense pouvoir dire que pour les MNA, le Département assume ses compétences et ses responsabilités et participe pleinement à leur intégration, à leur formation et à leur insertion. J'en veux pour preuve qu'à ce jour le Département accompagne plus de 90 jeunes majeurs étrangers.

Telles sont les informations que je tenais à vous apporter et la réalité des faits qu'il me fallait rétablir avant d'examiner les autres voies et moyens mis à ma disposition pour mettre un terme à la diffusion de vos propos outranciers et calomnieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département



Patrick WEITEN